

Le 10 février 2020.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 10 février 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Monsieur Michel Roy, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Messieurs Jean-Marie Poulin et Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

09-02-20

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 258 200 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 258 200 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
387	258 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 387, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY DELISLE, APPUYÉ PAR M. MICHEL ROY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	13 900 \$	
2022.	14 300 \$	
2023.	14 700 \$	
2024.	15 200 \$	
2025.	15 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	184 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 387 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

10-02-20

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 février 2020
Montant :	258 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 février 2020, au montant de 258 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

13 900 \$	2,66000 %	2021
14 300 \$	2,66000 %	2022
14 700 \$	2,66000 %	2023
15 200 \$	2,66000 %	2024
200 100 \$	2,66000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,66000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 900 \$	2,10000 %	2021
14 300 \$	2,15000 %	2022
14 700 \$	2,20000 %	2023
15 200 \$	2,30000 %	2024
200 100 \$	2,40000 %	2025

Prix : 98,07900

Coût réel : 2,84139 %

AGA Sentiers Équestres, 21 février, 19h30, Mme Nolette ira.

Plan d'action PGMR : choses à faire cette année pour promouvoir les bonnes actions dans la municipalité, à suivre en mars.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h50).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par Mme Roseline Boucher

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

